

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA JUSTICE CABINET DU MINISTRE

ORDONNANCE MINISTERIELLE N° 550/ ^{12/01/} 29 DU 12/01/2012 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS AU SEIN DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE LA JUSTICE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX ,

Vu la constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi N°1/01 du 4 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi ;

Vu le Décret N° 100/119 du 7 juillet 2008 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés publics ;

Vu le Décret N° 100/120 du 8 juillet 2008 portant création, organisation et fonctionnement de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 100/123 du 11 juillet 2008 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Gestion des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 100/122 /du 28 novembre 2005 portant organisation du Ministère de la Justice

Revu l'Ordonnance Ministérielle N° 550/ 832 du 13 juillet 2011 portant nomination des membres de la Cellule de Gestion des Marchés Publics au sein des services centraux du Ministère de la Justice ;

ORDONNE :

Article 1 : Est nommé Personne Responsable des Marchés Publics au sein des Services Centraux du Ministère de la Justice , **Monsieur NDUWIMANA Charles.**

Article 2 : Sont nommés membres de la Cellule de Gestion des Marchés Publics :

✓ Monsieur GATRETSE Emmanuel

Madame MUNEZERO Sylvana

Madame GWAJEKERA Stella

Monsieur NSAVYIMANA Célestin

Monsieur BUCUMI Jean-Bosco

Monsieur SINZUMUSI Antoine

Monsieur HAKIZIMANA Anicet

Monsieur RUBERINTWARI Déo

Monsieur NZOYISABA Gaspard

Monsieur BIGIRIMANA Georges

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance sont abrogées

Article 4 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 12/01/2012

